

LOCATION COURT TERME D'UNE RÉSIDENCE

Documents requis pour présenter une demande d'approbation d'usage conditionnel

Règlement N° 200-2020

	Justification écrite de la demande
	Plan démontrant la localisation de la propriété visée, les voies de circulation qui lui sont adjacentes, les bâtiments existants, les accès au terrain
	Description du milieu environnant indiquant la relation de l'immeuble faisant l'objet de la demande d'usage conditionnel avec les bâtiments situés sur les terrains adjacents
	Plan de l'aménagement intérieur du bâtiment, illustrant la fonction des pièces et la capacité d'accueil maximale du bâtiment
	Les caractéristiques de la résidence à offrir en location:
	❖ Le nombre de chambre à coucher
	❖ Le nombre de personnes maximum pouvant être hébergées simultanément
	❖ Les installations et services offerts à la clientèle
	❖ Les dates et/ou les périodes de location de la résidence
	❖ Une description de la clientèle ciblée
	❖ Les tarifs projetés de location, etc.
	Représentation visuelle du bâtiment sur la propriété, de la rue et en provenance des propriétés voisines
	Plan détaillé du terrain illustrant les espaces et les équipements extérieurs qui seront utilisés par la clientèle (stationnement, éclairage, galerie, terrasse, piscine, spa, aire de jeux, aire de repos, etc.) et la distance de ces éléments par rapport aux propriétés voisines
	Plan illustrant l'espace tampon et indiquant les essences d'arbres ou autres éléments qui seront utilisées pour sa réalisation, si requis
	Engagement écrit du requérant à obtenir dans les 90 jours suivant l'obtention du certificat d'autorisation, une attestation de classification auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) et à afficher sur sa propriété le panneau indiquant la classification de sa résidence de tourisme par Tourisme Québec avant sa mise en location
	Décision favorable de la commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les résidences en zone agricole
	Attestation d'un membre d'un ordre professionnel indiquant que le système d'évacuation et de traitement des eaux usées est apte à recevoir le nouvel usage (résidence non desservie par le réseau d'égout)
	Engagement écrit du requérant à déposer à la municipalité une preuve de vidange (facture) aux deux ans de la fosse septique et à toutes les vidanges de la fosse de rétention qui doit être vidée au besoin pour qu'il n'y ait aucun débordement de celle-ci
	Engagement écrit du requérant dans les 90 jours suivant l'obtention du certificat d'autorisation, d'aviser le Service Incendie que la résidence est offerte en location
	Engagement écrit du requérant à transmettre dans les 90 jours suivants l'obtention du certificat d'autorisation, une preuve d'assurance responsabilité
	Engagement écrit du requérant à informer sa clientèle des dispositions relatives aux nuisances, à la paix et au bon ordre, par le biais de ses contrats de location et d'affiches apposées à l'intérieur de la résidence
	Engagement écrit du requérant et/ou propriétaire à transmettre à tout nouvel acheteur ou opérateur l'information relative à la réglementation municipale liée aux autorisations ayant été accordées
	Coordonnées de la personne en charge de la surveillance des activités de location (nom, adresse, entreprise (le cas échéant), numéro de téléphone où la personne peut être rejointe en tout temps, adresse courriel)